

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023**

Date de la convocation : 04/07/2023

Date d'affichage : 04/07/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 1

Le lundi 10 juillet 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absent excusé ayant donné procuration :

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

Absents : Besson Hervé, Chêne Claude, Curiallet Laura

M. Pelhâte Olivier est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020:

Madame le Maire informe le conseil municipal des dépenses faites depuis le dernier conseil municipal. Aucun commentaire n'a été fait.

2. APPROBATION POUR OFFRES DE PRETS.

a) Prêt relai

Madame le Maire rappelle que pour financer les investissements 2022 et 2023, il est opportun de recourir à un prêt relais de 100 000€ sur 2 ans dans l'attente de la réception du FCTVA et des subventions, et que cette somme est inscrite au budget.

Madame le Maire présente les différentes offres de prêt.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose de retenir l'offre du Crédit Agricole des Savoie d'un montant de 100 000€ pour une durée de 24 mois au taux de 4,25% sans frais de dossier avec un remboursement trimestriel à échéances constantes, intérêts perçus terme échu proportionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le prêt relais et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du prêt.

Votes pour 11 + 1

b) Prêt pour travaux assainissement

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux d'assainissement, il est nécessaire de recourir à un prêt de 80 000€ sur 20 ans.

Madame le Maire présente les différentes offres de prêt.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne :

- pour un emprunt d'un montant de 80 000€ au taux variable indexé sur le livret A avec une marge de 0,40 % sur 20 ans à échéance trimestrielles.
- les intérêts sont calculés en base forfaitaire d'exact / 360 jours. L'amortissement du capital est progressif.
- La commission d'engagement est de 0,10% du capital emprunté avec un minimum de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le prêt relais et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du prêt.

Votes pour 9 + 1

Abstentions : Burllet Brigitte et Charquet Pierre

c) Prêt pour travaux agrandissement du musée

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux d'agrandissement du musée de l'ours des cavernes, il est nécessaire de recourir à un prêt de 200 000€ sur 15 ans.

Madame le Maire présente les différentes offres de prêt.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne :

- pour un emprunt d'un montant de 200 000€ au taux variable indexé sur le livret A avec une marge de 0,40 % sur 15 ans à échéance trimestrielles. Les intérêts sont calculés en base forfaitaire d'exact / 360 jours. L'amortissement du capital est progressif.
- La commission d'engagement est de 0,10% du capital emprunté avec un minimum de 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre telle que présentée ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le prêt relais et tous les actes et documents nécessaires à la réalisation du prêt.

Votes pour 9 + 1

Abstentions : Burllet Brigitte et Charquet Pierre

d) Ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie, il est opportun de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition d'avance de trésorerie à court terme de 300 000 euros, pour une durée de 12 mois à compter du 11/07/2023 par le Crédit Agricole des Savoie,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires

Votes pour 11 + 1

2 PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AU MUSEE

Madame Rey Suzy explique que l'été, l'accroissement d'activité du musée nécessite le recrutement de personnes supplémentaires. Certaines années, des stagiaires ont permis de combler cette surcharge de travail. Elle précise que les employées titulaires du musée prennent des vacances pendant l'été et que pour palier à cette rotation des effectifs, il faudrait 2 personnes supplémentaires. Une seule personne sera recrutée.

M. Guyotot Patrick souligne que cette année est particulière du fait des travaux qui ont maintenu le musée fermé pendant 6 mois. M. Pelhâte souligne que tout le problème d'emploi au musée l'été vient du fait que les titulaires prennent des congés pendant la période de forte activité. Mme Rey Suzy rapporte les arguments des agents du musée : une souhaite des vacances avec ses enfants, une signale qu'elle a suivi les travaux.

Mme le Maire propose de requestionner les règles d'attribution des vacances des agents du musée pour les années futures.

L'assemblée délibérante du conseil municipal après en avoir délibéré décide la création à compter du 18 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de travail de 93h00. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 18 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 361 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Votes pour 11 + 1

2. EMPLOI POUR LE MENAGE

Mme Rey Suzy informe le conseil municipal que les contrats à durée déterminée (CDD) de Mme Pin Christine ne peuvent plus être renouvelés et le dernier arrive à terme fin août. Elle pose la question du contrat à durée indéterminée. M. Besson Patrick propose de faire faire des devis par des entreprises de nettoyage pour comparer le coût sur un an.

3. APPROBATION DES DEVIS POUR AVENANTS DU MUSEE

✓ Avenant N°1 - EGBF lot 1 :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise EGBF pour :

- drainage périphérique
- dallage intérieur
- réseau complémentaire : eaux pluviales
- isolation des murs enterrées

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- Montant des travaux initialement prévus : 106 324.05 € HT, soit 127 588.86 € TTC
- Nouveau montant du marché : 115 037,75€ HT soit 138 045.30 € TTC

Votes pour 11 + 1

✓ Avenant N°1 - @Delink lot 7:

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise @delink pour traduction français / anglais :

- d' une dalle tactile

- d'une table quiz
- de 7 panneaux de section

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- montant des travaux initialement prévus : 560,00 € HT, soit 672,00 € TTC
- nouveau montant du marché : 409,78 € HT soit 491,73 € TTC

Votes pour 11 + 1

- ✓ Avenant N°2 - LGO lot 2:

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des modifications ont été apportées au marché de « extension du musée de l'ours des cavernes » signé avec l'entreprise LGO pour :

- la fourniture et pose de viroc et grille anti-rongeur
- l'agrandissement de la terrasse extérieur
- la fourniture et pose de plainte sur la porte d'entrée.

Madame le Maire rappelle le montant des travaux :

- montant des travaux initialement prévus : 140 202.64 € HT soit 168 243.17 € TTC
- nouveau montant du marché : 144 533.64 € HT soit 173 440.37€ TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, le devis pour l'avenant n°2 de l'entreprise LGO et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Votes pour 11 + 1

4. BON CADEAU

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter un bon cadeau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter un bon cadeau à la librairie « L'Atelier - Les pages libres » à Entremont le Vieux pour un montant total de 50.00€.

Votes pour 11 + 1

5. SUBVENTION TRANSPORT EXTRA-SCOLAIRE

Madame Rey Suzy rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année la commune verse à la coopérative scolaire une subvention qui a pour objectif de financer les transports liés aux différentes activités scolaires.

Le conseil municipal décide après avoir délibéré, et à l'unanimité d'allouer au profit de la coopérative scolaire, une subvention d'un montant de 30.00 euros par élève, soit 990 euros pour l'année 2022/2023 (30.00 euros x 33 élèves).

Le conseil municipal demande que l'école fournisse le compte-rendu financier des transports effectués.

Votes pour 11 + 1

6. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DISPOSITIF DAISYRABLES

Monsieur Guyotot Patrick expose aux membres du conseil municipal que la bibliothèque de la commune d'Entremont-Le-Vieux souhaite adhérer au dispositif DAISYrables. Ce service s'adresse à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap moteur, visuel, cognitif ou psychique ou de troubles dys. Il permet à ces personnes (adultes et enfants) d'avoir un accès illimité et gratuit à des ressources adaptées. Pour que la bibliothèque puisse entrer dans ce dispositif, il faut l'accord de la mairie et la signature de la convention d'engagement réciproque « Bibliothèques DAISYrables »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Votes pour 11 + 1

7. TARIFS MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

Votes pour 10 + 1

Abstention : 1 (M. Guyotot Patrick)

8. TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Considérant les frais engagés par la commune sur la gestion de la cantine scolaire et l'augmentation du prix des repas appliquée par le fournisseur Trait'alp à compter du 1^{er} mai 2023, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs liés à la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix du repas de 0.30 € à compter du 1^{er} septembre 2023
- Fixe le prix du repas à **4.35€ TTC** à compter du 1^{er} septembre 2023
- Décide de facturer le prix du repas **7.80€ TTC** pour toute inscription hors délai et acceptée par le service de la cantine.
- Demande à Madame le Maire de mettre à jour le règlement intérieur en conséquence.

Madame le Maire tient à rappeler que ce qui est facturé aux parents est un repas ainsi qu'un service de garde. Le coût réel du repas et de ce service est en réalité le double de ce qui est demandé aux parents.

Votes pour 11 + 1

3 TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. POINT D'INFORMATION DU PROJET PEDAGOGIQUE « DANS 1000 COMMUNES LA FORET FAIT ECOLE »

Monsieur BESSON Jean-Luc rappelle que ce projet a pour but de sensibiliser les élèves sur le rôle et l'intérêt de la forêt, sachant que nous sommes une commune forestière.

La sortie prévue le 30 juin a été annulée et toutes les activités prévues ont été regroupées sur la journée du 03 juillet. Les parents ont accompagné leur(s) enfant(s) sur place. M. Besson Jean-Luc a démarré et clôturé la journée. Deux intervenants du PNRC et un de l'ONF ont animé plusieurs activités :

- Mesure d'un arbre grâce à un compas forestier
- Etude des scolytes
- Explication du « martelage » qui aura lieu réellement le 21 septembre en présence (partiellement) des élèves.

M. Besson Jean-Luc fait part au conseil de l'enthousiasme des élèves qu'il a pu constaté lors de cette journée du 03 juillet.

4 TRAVAUX

1. POINT D'INFORMATION

Monsieur BESSON Patrick prend la parole et informe de différents points travaux sur la commune :

- Assainissement Plan Martin : travaux dans le village terminés. Ils se poursuivent dans le chemin.
- Les travaux sur la route des Combes avancent. L'enrobé (Eiffage) est prévu fin juillet.
- Le fauchage des routes communales a débuté le 7 juillet.
- Les emplois (gravillonnage des routes) vont commencer bientôt.

- Le chantier jeunes organisé par la communauté de communes avec l'AADEC et le PAJ repeindra les barrières dans Epernay.
- Aux Teppaz, les travaux du réservoir seront terminés quand la station de pompage sera terminée à la Fracette.
- A l'église, les travaux se terminent et doivent être vérifiés par M. Charquet Pierre.

2. APPROBATION DEVIS QB ELEC POUR REFECTION EGLISE

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise QB ELEC concernant la pose :

- d'une terre générale
- de prises de courant sur simple allumage
- de 2 prises de courant 2 pôles + terre 16A
- d'une alimentation 16A + disjoncteur 16A

Elle propose d'approuver ce devis pour un montant de 1080.00€ HT soit 1296.00€ TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, le devis de l'entreprise QB ELEC et autorise Madame le Maire à signer le document correspondant.

Votes pour 11 + 1

5 QUESTIONS DIVERSES

- Tables salle polyvalente : en mauvais état.
- DSP auberge : fin des candidatures 24 juillet 2023
- Prévoir visite annuelle du camping.
- Lampadaire des Teppaz : attention lors de la remise en place à l'orientation de l'éclairage
- Mois de la nuit : octobre. Avec la commission environnement proposition d'une action avec la bibliothèque. Cette année il n'y a pas la subvention du PNRC de 500€. Proposition avec l'école : conférence de la ligue de protection des oiseaux (LPO) : 280€ pour 1 intervention. Proposer aux maîtresses de faire seules. Ou voir avec France nature environnement (FNE) qui dispense des interventions gratuitement. Voir si les enfants peuvent préparer une « conférence » pour les parents.

- **Fête des paysans et artisans**

Buvettes du club de ski et graine de son : besoin d'un local pour stocker les boissons. Camion frigo de la coop. Voir tank à lait de l'AEP.

Prendre un arrêté pour interdiction de stationner la veille et faire les panneaux.

Stationnements : demander l'autorisation aux propriétaires des terrains et exploitants.

Gérald Gandy pour le terrain de Françoise Perret et Yolande Claret : *Jean-Luc*

Richard Alibert pour la parcelle à droite à la Mornière : *Anne*

Yann Pin derrière la scie : *Anne*.

Regarder le terrain de Jean-Luc Besson au Besson (tester l'entrée).

Navette : redemander à Hervé Buttard pour les navettes et le devis à JJ Tardy

Mobiliser des bénévoles pour les roulements.

- Parking devant la coop : il est regretté qu'il faille trop souvent rappeler aux locataires des bureaux et aux salariés de la SICA de se garer sur le parking derrière le ruisseau de la Chaume (qui a été financé spécialement pour cet usage) et laisser le parking devant la coop pour les usagers des commerces.
- Site internet de la mairie : faut-il publier tous les articles du PNRC ? ou créer une rubrique dédiée. Enlever la rubrique cantine.
- Illiwap : infos communales, qui relèvent uniquement des activités de la mairie.
- Vente de la coupe de la forêt parcelle E : vente à 18000€ ; les chablis ne sont pas vendus.

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 22h50.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MERCREDI 23 AOUT 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux,
Le 17 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
PELHÂTE Olivier



